



Débat public centre Ivry-Paris XIII

22 septembre 2009

Direction générale de la prévention des risques



Dans quel cadre politique, législatif, réglementaire s'inscrit le projet d'Ivry?

- Le Grenelle de l'environnement
- La transposition de la Directive cadre sur les déchets adoptée en décembre 2008 (définitions, mise en œuvre de la hiérarchie, statut de déchets, régime de responsabilité ...)
- *Repris dans le « Plan déchets 2009-2012 » :*
 - Faire de la France un des piliers de la société européenne de la prévention et du recyclage
 - mettre les moyens au service des ambitions
- *Suivi par le Conseil national des déchets*

22 septembre 2009



Les cinq axes stratégiques du plan déchets

- réduire la production de déchets (7% des ordures ménagères et assimilées pendant les cinq prochaines années)
 - Premières mises en œuvre dans le domaine de la prévention : Objectifs repris dans les plans, soutiens de l'ADEME aux programmes locaux, soutien au passage à la tarification incitative, campagne de communication, ...
 - ... et pistes ouvertes – le gaspillage alimentaire, ...



Les cinq axes stratégiques du plan déchets (2)

- **Augmenter et faciliter le recyclage des déchets valorisables (35% en 2012, 45% en 2015)**
 - **Premières mises en œuvres : travaux sur l'harmonisation des consignes de tri, mise en place de nouvelles filières « REP » (déchets diffus dangereux, DASRI), renforcement du dispositif Eco-emballages, amélioration de l'encadrement et du contrôle, aides aux installations de tri et de recyclage**
 - **Et travaux en cours : filière sur les encombrants ...**
- **Mieux gérer les déchets du BTP (...)**



Les cinq axes stratégiques du plan déchets (3)

- **Mieux valoriser les déchets organiques (multiplier par deux les tonnages faisant l'objet d'une gestion biologique)**
« permettre le retour au sol d'une matière organique de qualité, compatible avec les objectifs de préservation des milieux »
 - **Mieux capter les gros gisements**
 - **Mettre à jour l'encadrement réglementaire (méthanisation et compostage)**
 - **Définir un cadre de cohérence nationale sur les débouchés des composts, décliné localement**
 - **Soutenir le compostage domestique**



Les cinq axes stratégiques du plan déchets (4)

- Réformer la planification et traiter efficacement la part résiduelle des déchets
les flux stockés et incinérés doivent
diminuer de 15% à l'horizon 2012
 - Augmentation de la TGAP sur le stockage et mise en place d'une TGAP sur l'incinération modulées pour tenir compte de l'efficacité environnementale des sites,
 - Affectation à une plan de soutien (ADEME) à la politique des déchets (prévention, recyclage)
 - Plafonnement des capacités de traitement et de stockage
 - Amélioration du contrôle des impacts de l'incinération



Le plan de soutien à la politique des déchets

- De 2009 à 2011, évolution de la TGAP sur les incinérateurs et les décharges : 570 millions d'euros,
- Renforcement équivalent du fonds « déchets de l'ADEME » :
 - phase transitoire de montée en puissance en 2009,
 - dès 2010, l'ensemble des actions engagées par l'ADEME dans le domaine des déchets au moins égal au montant généré par ces nouvelles recettes.
- Enjeu : Aider les évolutions structurelles indispensables
- Affectation des aides : en premier lieu à la prévention (34%), puis au recyclage (18%), à la valorisation organique (18%), à la valorisation des déchets du BTP (8%), au soutien aux départements d'Outremer, à la recherche et à l'observation

22 septembre 2009



Quels sont les objectifs auxquels l'agglomération parisienne doit répondre en matière de traitement des déchets

- **A l'horizon 2015 : risque de perte d'autonomie de certains territoires, du fait de la fermeture programmée d'installations.**
 - importance des mesures de prévention et de recyclage de portée nationale / dans les territoires (aides)
 - création de nouvelles installations ou l'extension d'installations existantes indispensable, ajustées au plus près des besoins

Le traitement par chaque territoire de ses déchets constitue un enjeu essentiel, environnemental, sanitaire, économique.



objectifs auxquels l'agglomération parisienne doit répondre en matière de traitement des déchets ...

- **Intégrer les objectifs du « plan déchets » (prévention, recyclage, modes de traitement, ...)**
 - Identifier les marges de progrès
 - Porter attention aux projets dans leur complexité
 - S'appuyer sur les dispositifs mis en place
- > sujet du débat public**

MERCI